

Nilar Thein & Kyaw Min Yu



	Nilar Thein	Kyaw Min Yu
Age	37 ans	40 ans
Organisation	Génération 88	Génération 88
Temps déjà effectué en détention	9 ans	15 ans
Peine actuelle	65 ans	65 ans
Date de condamnation	11 novembre 2008	11 novembre 2008
Lieu de détention	Thayet Prison	Taunggyi Prison

« Le futur du peuple de Birmanie, et donc celui de ma fille, ne sera brillant que si nous mettons fin à ce système atroce. J'aime ma fille mais j'ai du la quitter, je crois qu'elle comprendra plus tard. » Nilar Thein

Nilar Thein et Kyaw Min Yu se sont mariés en mai 2006 après s'être rencontrés en prison où ils purgeaient tous les deux de longues peines. Une petite fille est née en mai 2007.

Kyaw Min Yu (alias Jimmy) a été emprisonné pendant 15 des 18 dernières années. Lors du mouvement populaire de 1988 il a mené de nombreuses campagnes et a pris la responsabilité d'organiser un parti démocrate. Il avait été condamné à 20 ans de prison avec travaux forcés. Il a rédigé de nombreux articles sur les grèves étudiantes de 1988 qui ont été publiés dans divers périodiques.

En 1989, il est condamné à 7 ans de prison mais, en 1995, sa peine est prolongée de 12 ans avec travaux forcés pour avoir contacté les Nations unies. Torturé pendant sa détention, il n'est pas non plus autorisé à recevoir de visites, même de sa famille. Il souffre en plus de problèmes de santé. Il a été de nouveau arrêté en août 2007 après avoir pris part aux grèves et aux manifestations contre l'augmentation du prix des carburants.

Sa femme Nilar Thein est également condamnée à 65 ans de prison. A 15 ans, elle était déjà très impliquée dans les soulèvements populaires de

1988. Elle a ensuite joué un rôle majeur dans les manifestations étudiantes de décembre 1996. En 1998, elle est arrêtée par des agents des services condamnée à 7 ans d'emprisonnement pour avoir participé aux manifestations de renseignements de l'armée et plus 3 ans pour avoir giflé un policier. Elle et son mari sont tous deux membres de Génération 88 et ont été des leaders des manifestations d'août 2007. Alors que son mari était arrêté le 21 août, elle est parvenue à s'échapper et était même au premier rang des manifestations du lendemain. Elle a dû se cacher ensuite et confier sa fille à des proches car il devenait trop dangereux de la garder avec elle. Elle a continué à travailler depuis sa cachette. Avec d'autres femmes militantes, elle a signé une lettre appelant les Nations unies à aider à protéger les femmes birmanes d'atteintes aux droits de l'Homme. A la même période elle déclarait dans une interview: « Nous sommes en danger aujourd'hui, comme l'est notre leader Aung San Suu Kyi. Nous envoyons cette lettre afin d'empêcher qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir ». Elle est restée en fuite pendant un an avant d'être arrêtée en septembre 2008. Le 11 novembre 2008, le couple est condamné à 65 ans de prison. Ils sont depuis incarcérés dans des prisons différentes sans l'autorisation de se voir ni de voir leur petite fille.

Motifs de condamnation

- Délit relatif à la loi sur les associations illégales : unlawful association Act ; 17/20, 17/1) >> [Kyaw Min Yu](#)
- Outrage à l'Etat : (Penal code, 130/b) >> [Kyaw Min Yu](#)
- Délit relatif à la loi interdisant tout commentaire ou critique sur les travaux ou le fonctionnement de la Convention nationale: (5/96(4) >> [Kyaw Min Yu](#)
- Atteinte à l'ordre social (Penal code, 505/b) >> [Kyaw Min Yu](#)
- Délit relatif à la loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Law, 33/a) >> [Kyaw Min Yu et Nilar Thein](#)
- Délit relatif à la loi sur la vidéo (Video Act, 32/b/36), 24/1, 6, 228 >> [Kyaw Min Yu](#)
- Délit relatif à la constitution d'une organisation sans autorisation (Organisation of Association Law, 6) >> [Kyaw Min Yu](#)
- Délit relatif à la possession de devises étrangères (Law Amending the control of money, 24/1) >> [Kyaw Min Yu et Nilar Thein](#)
- Mépris de la Cour (Penal Code, 228) >> [Kyaw Min Yu](#)



888.888 SIGNATURES POUR LA BIRMANIE

www.info-birmanle.org

www.fbppn.net

LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BIRMANIS

